

que les religieux d'Ainay quittèrent dès le début des guerres de religion. C'est au moins ce qui semble résulter du procès-verbal de la visite pastorale de Pierre Pomyers, archiprêtre de Roanne et curé de Saint-Germain-Laval qui, le 10 août 1596, se présenta à la porte du prieuré de Beaulieu.

« Visite pastorale de Pierre Pomyers, archiprêtre de Roanne, etc.

« Du 10^{esme} d'aoust 1596.

« Dud Riorges, après-midi, nous sommes transportés, assistés des dessus nommés, au lieu, prieuré et monastère de Beaulieu et dans l'esglize d'icelluy. Et au-devant laquelle parlant à dame Anthoinette de Thelis, prieure dudit lieu, avons a icelle fait entendre, comme par vertu dudict arrest et mandement à Nous envoyé, nous estions venu exprès audict lieu de Beaulieu, pour faire visite. Laquelle dame Anthoinette de Thelis nous a remonstré ledict monastère ou prieuré estre despendant de l'abbaye et ordre de Fontevrault, lequel ordre ne recongnoist pour aulcune chose que ce soict, soit pour visite ou administration de justice, aultre, que ladicte dame abbesse de Fontevraud ou son vicaire, lesquels en font leur devoir. Et mesme que le sieur Coppin, vicaire général et visiteur de la France audict ordre, y auroit esté et faict son debvoir puy les festes de Pentecostes dernier, ne recongnoissant en rien pour cest effaict le sieur archevêque de Lyon ou ses députés, au moyen de quoy doitz passer outre. Toutefois n'entend ne voulloir empescher d'informer sur le contenu de l'arrestz de la cour de parlement, pour en certifier la cours des Grandz Jours. Quoy voyant ay passé outre. Et a ladicte dame de Thelis soubz signé avec Nous (14). »

(14) Peu de temps après, en 1619, le grand conseil du roi ratifia et